

L'index égalité pro dans notre Groupe en 2022 :

Les métiers des Travaux Publics se féminisent de plus en plus mais la part de femmes choisissant cette voie reste encore très faible. Pourtant, les opportunités de nous rejoindre sont nombreuses : [Découvrez toutes nos offres en cliquant ici.](#)

Toutes les Entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année. L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs si l'Entreprise a moins de 250 salariés et 5 indicateurs si l'Entreprise a 250 salariés et plus.

Les indicateurs sont les suivants :

- L'écart de rémunération femmes - hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de 250 salariés et plus)
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index est obtenu en additionnant le nombre de points obtenus pour chaque. Si l'index obtenu est inférieur à 75 points sur 100, l'entreprise doit mettre en œuvre des mesures de correction qui lui permettront d'atteindre au moins 75 points dans un délai de trois ans.

Commentaire :

Seuls les groupes composés d'au moins 10 hommes et 10 femmes peuvent être retenus pour l'analyse comparative pour les entreprises de 250 salariés et plus, et au moins 3 hommes et 3 femmes pour les entreprises de moins de 250 salariés. Ces groupes retenus doivent représenter au moins 40% de l'effectif total pour que l'index soit calculable, c'est-à-dire que le score maximal théorique que l'entreprise puisse atteindre soit de 75 points.

Le détail de nos indicateurs pour nos Branches d'activité est le suivant :

### **Pour la Branche d'activité Granulat & Environnement**

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	7,9	31	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	22	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	35,5	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>81</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>81</b>		<b>100</b>

## Pour la Branche Infrastructure et Travaux

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	9,7	27	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0	INCALCULABLE		20	0
3- écarts de promotions (en points de %)	0	INCALCULABLE		15	0
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>27</b>		<b>65</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>INCALCULABLE</b>		<b>100</b>

*Remarque :* Pour cette branche d'activité, l'analyse des effectifs par catégorie socio professionnelle ne rentrent pas les conditions visées par l'indice, rendant l'index incalculable.

## Pour la Branche Construction et Béton

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0	INCALCULABLE		20	0
3- écarts de promotions (en points de %)	0	INCALCULABLE		15	0
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>0</b>		<b>10</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>INCALCULABLE</b>		<b>100</b>

*Remarque :* Pour cette branche d'activité, l'analyse des effectifs par catégorie socio professionnelle ne rentrent pas les conditions visées par l'indice, rendant l'index incalculable.

## Pour la Branche Ingénierie et Services

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	6,20	33	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,60	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1,00	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>68</b>		<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>80</b>		<b>100</b>